



Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 30/09/2025

ID : 014-211406996-20250925-CM_2025_5_11-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 25 Septembre 2025 – 18H00

Date de convocation
Le 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 - Présents : 20 - Représentés : 5- Absents : 2

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER ; P. ROBERT ; F. LOUIS ; M. CONTENTIN ; S. OUTIN ; J. CONTENTIN ; P. NOGUET ; P. PERSUY ; JM. KALADJIAN ; S. FALAISE ; C. HELENNE ; E. LANDEAU ; R. FABIUS ; MA. ROUSSELOT ; A. RENOUF ; R. ANGOT ; D. VAUTIER ; N. LENORMAND ; JM. BERNAUS ; D. SALZET.

ABSENTS REPRESENTES : A. DIDIER a donné pouvoir à F. LOUIS ; E. LAUSSINOTTE a donné pouvoir à P. ROBERT ; JC. GAUDE a donné pouvoir à D. MULLER ; E. RENAULT a donné pouvoir à S. OUTIN ; LM. TILLIER a donné pouvoir à J. CONTENTIN.

ABSENTS EXCUSES : T. PESCHARD.

ABSENT : A. PERCHEY.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

11 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE TENNIS CLUB TOUQUES COTE FLEURIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28 juin 2021 approuvant le partenariat entre la Ville et le Tennis Club de Touques Côte Fleurie,

Vu la convention signée le 27 juillet 2021 entre la ville de Touques et le Tennis Club Touques Côte Fleurie pour une durée de 4 ans,

Considérant que depuis la mise en œuvre de cette convention, les objectifs fixés ont été largement atteints, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'adhérents de 161 en 2021 à plus de 250 aujourd'hui, dont 150 jeunes licenciés, faisant de ce club le plus important de la Côte Fleurie,

Considérant que le TC Touques Côte Fleurie a mené une politique tarifaire particulièrement favorable aux jeunes et a mis en place des actions concrètes en faveur des écoles, notamment l'organisation d'ateliers périscolaires gratuits et des interventions dans le cadre scolaire, en partenariat avec l'Éducation Nationale,

Considérant que la volonté de la Ville et du Club est de poursuivre cette collaboration fructueuse et de consolider les résultats obtenus, avec pour objectifs de faciliter la découverte de ce sport et d'appliquer une politique tarifaire soutenable pour les familles,

Il vous est proposé de renouveler cette convention de partenariat pour une durée de deux ans.

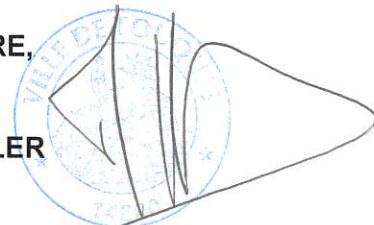
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention de partenariat avec le Tennis Club de Touques Côte Fleurie pour une nouvelle durée de deux ans.
- **AUTORISE** M. le Maire, ou l'un de ses représentants, à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

D. MULLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat